

PLOGOFF

— au 12

— 1806

— 1813

— 1814

de Pontreux

me vous m'avez
poh. j'avois perdu
vrié de vous en
et point ~~ex~~ excusable
de pardonner.
je suis l'ordne

Séan, monsieur
mes ententes pour
clém pendant
mes de plogoff,
pour la même station

off est M. Colodan

tion qu'on a
portait le nombre
us à qu'on
écessaire pour
étant parce qu'on

Messieurs,

Canton de Pontarôt

j'ai l'honneur de répondre à la lettre que vous m'avez adressée, datée de 9 pluviôse, 5 janvier 1804. j'avois perdu de vue les renseignements que vous m'avez prié de vous en envoyer la réponse. et oublié n'est point excusable. Veuillez - bien cependant, messieurs, me le pardonner. pour répondre d'une manière plus précise je sui. l'ordre des objets que vous me communiquez

1°. monsieur de laque deservant de clédun cap. Signe, monsieur pelli qui de deinde et moi nous nous sommes entendus pour prêcher alternativement à plogoff et à clédun pendant le carême. de tout temps les trois églises de plogoff, de clédun et de goulien ont été réunies pour la même station

2°. quel est le patron?

rép. le patron de l'église succursale de plogoff est St. eulodan abbé.

3°. combien y a-t-il d'âmes.

rép. pendant la révolution l'état de la population qu'on a à différents temps demandés aux officiers civils portait de nombre d'âmes à 1000 et le nombre de communicans à environ 700

4°. quel nombre de prêtres est absolument nécessaire pour la desserte?

rép. on croit qu'un seul prêtre est très suffisant parce qu'on

- est à la proximité de l'église cap-Simon pour avoir, les dimanches et fêtes, la messe.

3^o quel sont les vicaires désignés?

rép. il n'est point à ma connaissance qu'il ait été désigné de l'autorité de monsieur l'évêque aucun vicaire pour cette succursale.

6^o quels sont les prêtres que vous désirez voir?

rép. j'en puis désigner aucun en regard à la disette de prêtres.

9^o quels sont exactement vos noms?

rép. mes nom et prénoms sont Jean glouguen né à l'église cap-Simon

Le dix-neuf juin 1735 et promu au sacerdoce le 29^o bre 1788.
à l'ordination de M. malheur

8^o quel est m. m. les curés...

rép. monsieur billon curé de notre canton se trouvant dans la cune répondra à cet article.

1^o notre église parviale?

rép. j'ai porté sur une pièce séparée et que l'on a certifiée la réponse à cet article.

11^o quest. quelles sont les chapelles domestiques ou oratoires disponibles?

rép. nous n'avons dans cette commune aucune.

je suis avec le plus profond respect,

Messieurs,

otre très-humble et très
obéissant serviteur

J. glouguen desservant de paroisse.

✓ plogoff 24 février 1806

Monsieur,

j'ai l'honneur de vous adresser l'état des
chapelles qui se trouvent dans la Mairie
de plogoff. il y a, monsieur, dans
la Mairie Mairie, six chapelles;
deux de ces chapelles, une dédiée à St. michel
et l'autre à St. andré, ont été occupées
par la garnison, et sont dans un état
de dégradation. il y a une autre petite —

— chapelle qui n'est point dans un état
convenable; mais les trois autres chapelles,
qui sont à l'extrémité de La Sœur-Sab,
deux du côté oriental, & une autre
du côté occidental, sont dans un
état de décadence & de ruine convenable.
une de ces trois dernières chapelles, est dédiée
à St. coloton abbé, une à St. andré,
& l'autre à La Sainte vierge.

on l'appelle La chapelle du bon voyage.
elle est située sur une haute & grande
montaigne assez proche de La mere.
La dite chapelle de La vierge est
très fréquentée par les Fidèles, principalement
par les marias, qui dans les dangers de
La mere, font très souvent des vœux
de La visiter. tous les Fidèles du
canton ont une grande dévotion
pour cette chapelle, & désireroient
qu'on ~~pouv~~ continuât de La conserver.

Les messieurs prêtres des environs
y vont souvent dire la sainte
messe

je suis avec la plus parfaite soumission

Monsieur,

notre très-humble
et très obéissant serviteur.
J. Gloaguen Desservant de plogast.

Etat. sur Eglise de la commune de plogoff
Eglise principale En Bon ordre
La Chapelle de notre dame En Bon voyage
En Bon Etat.

La Chapelle de St andré fort défective
La Chapelle de St molien bien propre
La Chapelle de St Colouen bien propre
La Chapelle de St yves En bien mauvais
Etat a été vendue a a Serri de Caserne

Levesnes s'te à plogoff

Le presbitaire ou plogoff appartient à
 la commune & est en bon état

Trévener site à plogoff

11
Plogoff 7^e avril 1813 ✓

Monsieur

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'il se
trouve dans Plogoff quatre chapelles qui ne
sont pas toutes absolument nécessaires au culte;
Mais elles n'appartiennent pas à la commune.
Cependant le peuple à qui l'on permet de faire
exercer le culte à la charge d'en faire les répa-
tions, seroit ^{bien} sensible à leur suppression, et
surtout à celle de la chapelle de notre Dame de
Bouvoysage, à laquelle on a une grande dévotion
au point dans tout le cap. Dans cette chapelle
il y a trois autels ayant chacun son retableau
et une balustrade en bois la chapelle de Saint
Colaudan n'est qu'une voûte inférieure. Les deux
autres, dont l'une est dédiée à St André et l'autre
à St Moïlien, sont bien couvertes et bien murées.
Les chapelles n'ont été achetées qu'en vue de les céder
à la commune. Mais la cession n'a pas encore eu
lieu, cependant si nos Supérieurs voulaient
nous indiquer les formalités qu'il faut suivre
en ce point, elle se feroit sans difficulté. Daignez,
Monsieur, agréer mes respects
Y. GOREC ~~et~~ Desservant de Plogoff.

Plougoff ✓

au nombre des questions sur les quelles les messieurs
les vicaires généraux du diocèse de quimper ont prient
aux curés et desservant de leur en voyer, la
réponse se trouve n.º 8.º la question suivante
qui doit être certifiée par le maire.

réponse du desservant de la commune de Plougoff.

nous avons dans la commune une chapelle dédiée
à la Sainte vierge qu'on appelle le bon voyage,
dont le remboursement a été fait à Jean Erion
de /quidi qui passoit pour en être l'auteur.
la commune l'a voit aidé à faire cette acquisition,
et c'est à la commune qu'il a cédé cet édifice
qui est situé sur une montagne assez proche
de la mer et à l'extrémité orientale de cette
commune. cette chapelle a été nouvellement
réparée aux frais des fidèles de Plougoff, et
mise dans un état de décence et de pureté convenable.
elle est très fréquentée par les fidèles surtout par
les marins. la commune de Plougoff désire voir
qu'on continuât de dispenser de cette chapelle.
glaquen desservant de Plougoff.

Je Certifie que la Réponse ci dessus est vraie dans
toutes ses parties

Noël Marin
maire.

Plougoff 23 août 1815

Monsieur

Je n'ai pas été assez heureux pour vous trouver chez vous
à mon dernier voyage à quimper; mais malgré cela,
je pense que vous serez plus indulgent à mon égard que
n'a été ma passion d'été. Desquibien, qui m'a condamné
sans m'entendre, pour n'avoir pas fourni un état des
Biens et Revenus de l'Eglise de Plougoff. J'ai été
et serai toujours, si il plaît à Dieu, obéissant à
mes Supérieurs; mais que j'aie désiré à vous faire
passer cet état, comme il me le dit, n'en ayant nulle
connaissance, jugez en.

De puis que j'ai vu que le ministre le exige, j'ai fait
mon possible pour m'informer de cet objet, et on m'a
assuré que l'Eglise de Plougoff n'a ni Biens ni revenus,
on m'a même dit que cette Eglise a été sécularisée
et même jusqu'à ses vases sacrés, ce que je peux vous
attester, c'est qu'elle n'est pas pauvre.

croiez-moi, Les Sentiments respectueux de l'Ordre
ne croient, et n'ont à Plougoff, et ne manquez pas de
vous en prie, d'accompagner votre respectable père
qui m'a promis une visite sans délai, dans mon désert.

En attendant ce plaisir

Votre dévoué J. L. Laroche vous salue.